

Nouakchott, le 3^e 1^{er} DEC 2018 نواكشوط

Instruction n° 12/GR/2018 portant certaines mesures de prudence
dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le
financement du terrorisme

Le Gouverneur de la Banque Centrale,

- Vu la loi n° 1973-118, du 30 mai 1973 portant création de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- Vu la loi n° 2005-048, du 27 juillet 2005 relative à la lutte contre le Blanchiment de l'argent et le Financement du Terrorisme ;
- Vu la loi n° 2018-034 du 08 aout 2018 portant statuts de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- Vu la loi n° 2018-036 bis, du 16 aout 2018 portant organisation des établissements de crédit ;
- Vu le décret n° 2006-043, du 16 aout 2006 fixant les règles d'organisation et du fonctionnement de la commission d'analyse des informations financières
- Vu le décret n° 2015-003, du 09 janvier 2015 portant nomination du Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- Vu l'instruction n° 09/GR/2018 du 02 novembre 2018 portant réglementation de certaines obligations des institutions financières dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ordonne :

Article premier : Les organismes financiers y compris les banques, les services financiers de la Mauripost, la Caisse des Dépôts et de Développement, les sociétés des assurances et de réassurances ainsi que les autres établissements financiers, notamment les institutions de microfinance, les établissements de paiement, les sociétés financières et les intermédiaires de ces organismes doivent respecter strictement les dispositions de l'instruction n° 09/GR/2018 du 02 novembre 2018.

Article 2 : Les personnes qui ne respectent pas les dispositions de l'instruction citée ci-dessus s'exposent aux sanctions légales et réglementaires prévues.

Article 3 : La présente instruction entre en vigueur à la date de sa signature. Elle abroge et remplace toutes les dispositions antérieures contraires.

شارع الاستقلال
ص ب: 623 نواكشوط - موريتانيا
هاتف:
+ 222 45 25 22 06
+ 222 45 25 28 88
فاكس:
+ 222 45 25 27 59
info@bcm.mr
www.bcm.mr

BP 623
Nouakchott Mauritanie
Tél: + 222 45 25 22 06
+ 222 45 25 28 88
Fax: +222 45 25 27 59
info@bcm.mr
www.bcm.mr



Abdel Aziz Ould Dahi

